

Un Conseil Local
de Santé
Mentale (CLSM),
qu'est-ce que
c'est ?

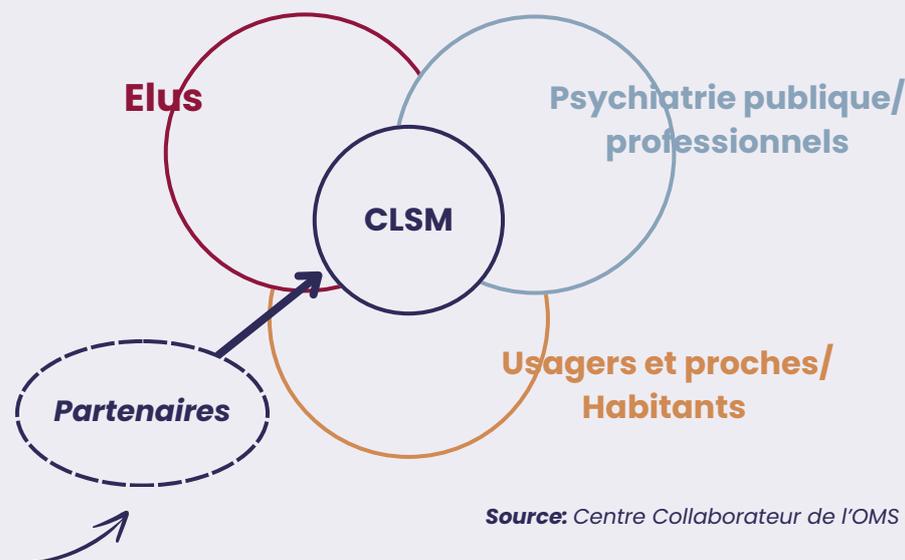
Le **CLSM** est une **instance locale participative de coordination et de concertation autour de la question et des enjeux de santé mentale**, active sur **un territoire donné**.

Cette instance est toujours présidée par **un.e élu.e local.e**, co-animée par **la psychiatrie publique** (le Centre Hospitalier Alpes Isère (CHAI) et l'Établissement de Santé Mentale des Portes de l'Isère (ESMPI) dans notre Département), incluant **les personnes concernées ainsi que leurs proches aidants** et associant plus largement **les acteurs sanitaires et sociaux**.

Cadre légal

- Loi du 16 janvier 2016 de modernisation du système de santé
- Instruction DGS du 30 septembre 2016.

Elus locaux; professionnels du social, de la santé, du médico-social; services municipaux, associations d'usagers et de proches; personnes concernées et aidants; professionnels de la justice; forces de l'ordre; secours/pompiers; bailleurs sociaux; Education nationale; structures d'insertion professionnelle; associations sportives, etc.



Source: Centre Collaborateur de l'OMS



Source: CLSM de Saint-Martin-d'Hères

Fonctionnement - Présidée par un élu, l'**Assemblée plénière** constitue le lieu de discussion et de concertation du CLSM et se veut force de proposition. Le **comité de pilotage** définit les missions du CLSM, adapte les politiques nationales localement et détermine les priorités de travail sur la base des orientations stratégiques de l'Assemblée plénière. Un CLSM comprend le plus souvent une **Cellule "situations complexes"** qui adopte une forme et des missions différentes selon les localités. Un.e coordinateur.ice du CLSM anime des **Commissions** ou **Groupes de travail** tout au long de l'année selon les thématiques prioritaires par les instances de gouvernance.



Les **objectifs** définis par les CLSM ont pour fil rouge **la prévention et la promotion de la santé mentale**.



Ils consistent en

Mettre en œuvre une observation en santé mentale



Permettre l'accès aux soins psychiatriques et leur continuité



Favoriser l'inclusion sociale, l'autonomie et la pleine citoyenneté des usagers



Lutter contre la stigmatisation et les discriminations



Promouvoir la santé mentale



Source: Centre Collaborateur de l'OMS



 CLSM actifs (11)

 CLSM en construction (1)